



Le Saint-Vincent



n°5 - Mars 2014



EDITORIAL

Un scandale de plus, un scandale de trop ?

« **L**e 27 avril prochain, Jean XXIII et Jean-Paul II devraient être canonisés par le Pape François. Cet acte est un scandale au sens théologique, un acte « qui fournit une occasion de ruine spirituelle » pour les âmes, puisqu'il va à la fois présenter aux yeux du monde entier, et des catholiques en particulier, une nouvelle norme de sainteté, et qu'il va en quelque sorte canoniser le concile Vatican II.

Normalement, une canonisation ne devrait pas poser problème à un catholique, puisque c'est un acte qui fait intervenir l'infaillibilité pontificale.

Par une canonisation, le pape déclare que la personne historique qui est canonisée et inscrite au catalogue des saints, est vraiment sainte ; que, pour cette raison, il y a une assurance qu'elle a obtenu le bonheur éternel ; et que, pour ces deux raisons, l'Eglise universelle doit lui rendre un culte. Déclarant cela, le pape jouit donc de l'infaillibilité pontificale.

Alors quel est le problème se diront certains ? Puisque le pape jouit de l'infaillibilité pontificale quand il procède à une canonisation, on doit admettre que Jean XXIII et Jean-Paul II sont vraiment saints ; qu'ils ont certainement obtenu le Ciel ; et qu'ils doivent être honorés d'un culte public par l'Eglise universelle.

Si par charité, on doit bien sûr vouloir pour eux le salut éternel, ce sont leur sainteté et comme conséquence, l'obligation qui sera faite de les honorer d'un culte public, qui posent problème.

D'abord leurs procès de canonisation à tous deux ont été marqués de dispenses exceptionnelles : pour Jean XXIII, le pape François a décidé d'utiliser une procédure exceptionnelle, en dispensant d'un deuxième miracle qui était nécessaire selon les nouvelles règles de canonisation, déjà pourtant très allégées depuis le Code de droit canon de 1983 (un miracle pour une béatification et un autre pour une canonisation, alors qu'auparavant, il fallait entre deux et quatre miracles pour une béatification, puis à nouveau deux ou trois autres survenues après la béatification). Pour Jean-Paul II, le délai de cinq ans entre la mort de la personne concernée et le début de son procès de canonisation a été écourté par Benoît XVI.

Cependant, le vrai problème ne repose pas sur la procédure de canonisation « allégée » depuis 1983, ni sur les entorses dont cette procédure a fait l'objet pour les deux papes décédés. En effet, tout vrai catholique, c'est-à-dire celui qui n'admet pas que l'histoire de l'Eglise commence au concile Vatican II, se trouve devant un dilemme. Comment concilier en effet

les actes ou les paroles d'un Jean-Paul II par exemple, avec les actes et les paroles d'autres saints depuis longtemps canonisés ?

Vous lirez, avec fruit, je l'espère, l'extrait de l'étude de Monsieur l'Abbé Jean-Michel Gleize sur ce sujet, qui conclut en résolvant ce dilemme par cette phrase : « Le seul moyen d'en sortir est de tirer la double conclusion qui s'impose : Karol Wojtyla ne peut pas être canonisé et l'acte qui prétendrait déclarer sa sainteté à la face de l'Eglise ne saurait être qu'une fausse canonisation ».

Le cardinal Poupard, ancien président du Conseil pontifical pour la

- Editorial : Un scandale de plus, un scandale de trop ? p 1
- Le dilemme que pose la canonisation de Jean-Paul II p 2
- Le ciel étoilé de Pontmain p 4
- Chronique du Prieuré p 6
- Carnet paroissial p 7
- Pèlerinage à Rome p 8
- Un livre pour les enfants durant la Semaine Sainte p 9
- Horaire des messes et offices p 10
- Horaires des Cérémonies de la Semaine Sainte p 11



culture, avait expliqué sur les ondes de Radio Vatican, au moment de l'annonce de la double canonisation des deux papes, que le concile Vatican II devait être considéré comme une boussole dont il fallait suivre les orientations, dans la fidélité à l'inspiration de son instigateur, Jean XXIII, et dans la ligne de

l'application qu'en fit Jean-Paul II avec constance, tout au long de son pontificat. Il semble bien que, derrière cette double canonisation, c'est le concile Vatican II que l'on veuille canoniser.

Ne nous étonnons donc pas de ce nouveau pas destiné à imposer les

nouveautés du funeste concile pastoral Vatican II, mais répondons à ce scandale par un attachement toujours plus grand à la doctrine pérenne de l'Eglise.

Votre dévoué,

Abbé Thierry Legrand +

Le dilemme que pose la canonisation de Jean-Paul II, DICI/Abbé Gleize - 14 Février 2014

Dans le Courrier de Rome de janvier 2014 (n°372), l'abbé **Jean-Michel Gleize**, professeur d'ecclésiologie au Séminaire Saint-Pie X d'Ecône, publie une étude intitulée « Jean-Paul II : un nouveau saint pour l'Eglise ? ». Après avoir rappelé qu'une canonisation est infaillible, il pose la question : « Les nouvelles canonisations obligent-elles en conscience tous les fidèles catholiques ? ». Puis il demande : « Jean-Paul II peut-il être canonisé ? », citant les déclarations du pape polonais aux luthériens, anglicans, orthodoxes, juifs et musulmans,



Josaphat Kuncewicz

reprenant également ses propos sur la liberté religieuse.

En épilogue, l'abbé Gleize écrit :

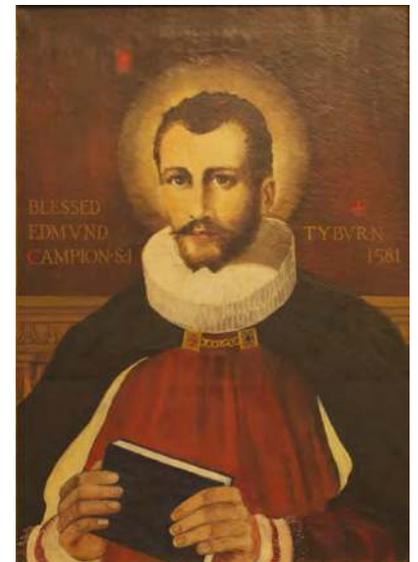
Si l'on doit considérer Jean-Paul II comme saint, on doit tenir sa doctrine comme irréprochable, jusque dans les moindres détails. En effet, le degré héroïque de la vertu de foi implique une docilité sans failles à tout l'esprit du magistère, qui s'exprime à travers tout l'enseignement des docteurs, et pas seulement à la lettre des enseignements du magistère infaillible et au plus petit dénominateur commun des dogmes obligatoires.

Si Jean-Paul II est réellement saint, les fidèles catholiques doivent reconnaître que l'Eglise catholique et les communautés orthodoxes sont des Eglises sœurs, responsables ensemble de la sauvegarde de l'unique Eglise de Dieu¹. Ils doivent donc réprover l'exemple de Josaphat Kuncewicz, archevêque de Polotsk (1580-1623). Converti de l'orthodoxie, celui-ci publia en 1617 une Défense de l'unité de l'Eglise, dans laquelle il reprochait aux orthodoxes de déchirer l'unité de l'Eglise de Dieu et c'est pourquoi il excita la haine de ces schismatiques qui le martyrisèrent.

Si Jean-Paul II est réellement saint, les fidèles catholiques doivent reconnaître les anglicans comme des frères et des sœurs dans le Christ et exprimer cette reconnaissance par la prière commune². Ils doivent donc aussi réprover l'exemple d'Edmund Campion (1540-1581), qui refusa de

prier avec le ministre anglican, au moment de son martyre.

Si Jean-Paul II est réellement saint,



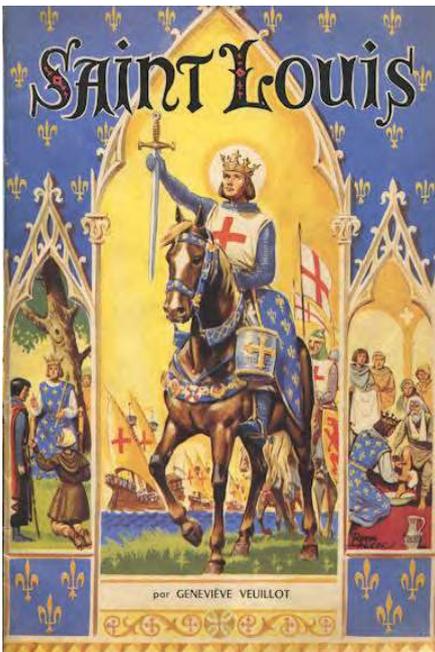
Edmund Campion

les fidèles catholiques doivent considérer que ce qui divise les catholiques et les protestants – c'est-à-dire la réalité du saint sacrifice propitiatoire de la messe, la réalité de la médiation universelle de la Très Sainte Vierge Marie, la réalité du sacerdoce catholique, la réalité du primat de juridiction de l'évêque de Rome – est minime par rapport à ce qui peut les unir³. Ils doivent donc réprover l'exemple du capucin Fidèle de Sigmaringen (1578-1622) qui fut martyrisé par les réformés protestants, auprès desquels il avait été envoyé en mission et qui composa une Disputatio contre les ministres protestants, au sujet du saint sacrifice de la messe.

Si Jean-Paul II est réellement saint,

les fidèles catholiques doivent reconnaître la valeur du témoignage religieux du peuple juif⁴. Ils doivent donc réprover l'exemple de Pierre d'Arbues (1440-1485), grand inquisiteur d'Aragon, qui fut martyrisé en haine de la foi catholique par les juifs.

Si Jean-Paul II est réellement saint, les fidèles catholiques doivent reconnaître qu'après la résurrection finale, Dieu sera satisfait des musulmans et que les musulmans seront satisfaits de Lui⁵. Ils doivent donc réprover l'exemple du capucin Joseph de Léonessa (1556-1612), qui se dépensa sans compter à Constantinople auprès des chrétiens réduits en esclavage par les adeptes de l'Islam : ce zèle lui valut d'être inculpé auprès du sultan pour avoir outragé la religion musulmane et on lui appliquera le supplice du gibet : il y resta trois jours suspendu à une chaîne, une main et un pied percés d'un crochet. Les fidèles catholiques devraient aussi réprover l'exemple de Pierre de Mavimène, mort en 715 après avoir été supplicié pendant trois jours pour avoir insulté Mahomet et l'Islam.



Si Jean-Paul II est réellement saint, les fidèles catholiques doivent reconnaître que les chefs d'Etat ne peuvent s'arroger le droit d'empêcher la

profession publique d'une religion faussée⁶. Ils doivent donc réprover l'exemple du roi de France Louis IX, qui limita autant qu'il le put l'exercice public des religions non chrétiennes.

Pourtant, Josaphat Kuncewicz a été canonisé en 1867 par Pie IX et Pie XI lui a consacré une encyclique ; il est fêté dans l'Eglise le 14 novembre. Edmund Campion a été canonisé par Paul VI en 1970 et est fêté le 1er décembre. Fidèle de Sigmaringen a été canonisé en 1746 et Clément XIV l'a désigné comme le « protomartyr de la Propagande » (de la foi) ; il est fêté au calendrier de l'Eglise le 24 avril. Pierre d'Arbues a été canonisé par Pie IX en 1867. Joseph de Léonessa l'a été lui aussi en 1737 par Benoît XIV et sa fête est célébrée dans l'Eglise le 4 février ; Pie IX l'a proclamé patron des missions de Turquie. Saint Pierre Mavimène, enfin, est célébré dans l'Eglise le 21 février. Quant au roi saint Louis, son exemple suffisamment connu illustre on ne peut mieux les enseignements du pape saint Pie X, lui aussi canonisé. Si Jean-Paul II est réellement saint tous ces saints se sont gravement trompés et ont donné à toute l'Eglise non pas l'exemple d'une sainteté authentique mais le scandale de l'intolérance et du fanatisme. Il est impossible d'échapper à ce dilemme.

Le seul moyen d'en sortir est de tirer la double conclusion qui s'impose : Karol Wojtyla ne peut pas être canonisé et l'acte qui prétendrait déclarer sa sainteté à la face de l'Eglise ne saurait être qu'une fausse canonisation.

On lira avec profit l'étude complète de l'abbé Jean-Michel Gleize dans le Courrier de Rome n°372 (3 €). S'adresser au Courrier de Rome – B.P. 10156 – F-78001 Versailles Cedex Télécopie : 01 49 62 85 91 –

Courriel : courrierderome@wanadoo.fr

Abonnement France : 20 €, Etranger : 24 €, Suisse : CHF 40

Source : [DICI n°290](#) du 14/02/14

Notes

[1] L'Eglise catholique et les communautés orthodoxes « se reconnaissent comme Eglises sœurs, responsables ensemble de la sauvegarde de l'unique Eglise de Dieu, dans la fidélité au dessein divin, et tout spécialement en ce qui concerne l'unité. » – Jean-Paul II, Déclaration commune de Jean-Paul II et du Patriarche orthodoxe Bartholomeos I, cosignée au Vatican le 29 juin 1995, dans DC n°2121, p. 734-735.

[2] Le pape et le chef des anglicans rendent grâce à Dieu « pour le fait que, dans de nombreux endroits du monde, les anglicans et les catholiques se reconnaissent mutuellement comme des frères et des sœurs dans le Christ et expriment cette reconnaissance par la prière commune, l'action commune et le témoignage commun. » – Déclaration commune de Jean-Paul II et du Primat de la Communion anglicane, cosignée le 5 décembre 1996, dans DC n°2152, p. 88-89.

[3] « L'espace spirituel commun l'emporte sur bien des barrières confessionnelles qui nous séparent encore les uns les autres au seuil du troisième millénaire. Si malgré les divisions nous arrivons à nous présenter toujours davantage ensemble devant le Christ dans la prière, nous réaliserons de plus en plus combien est minime ce qui nous divise en comparaison de ce qui nous unit. » – Jean-Paul II, Discours au Docteur Christian Krause, président de la Fédération luthérienne mondiale, le 9 décembre 1999, dans DC n°2219, p.109

[4] « Oui, par ma voix, l'Eglise catholique (...) reconnaît la valeur du témoignage de votre peuple. » – Jean-Paul II, Discours à la communauté juive d'Alsace, le 9 octobre 1998, dans DC n°1971, p.1027.

[5] « Je crois que nous, chrétiens et musulmans, nous devons reconnaître avec joie les valeurs religieuses que nous avons en commun et en rendre grâce à Dieu. (...) Nous croyons que

Dieu nous sera un juge miséricordieux à la fin des temps et nous espérons qu'après la résurrection, il sera satisfait de nous, et que nous serons satisfaits de lui. » – Jean-Paul II, Discours lors de la rencontre avec la jeunesse au stade de

Casablanca, le 18 août 1985, dans DC 1903, p. 945.

[6] « L'Etat ne peut revendiquer une compétence, directe ou indirecte, sur les convictions religieuses des personnes. Il ne peut s'arroger le droit

d'imposer ou d'empêcher la profession et la pratique publiques de la religion d'une personne ou d'une communauté. » – Jean-Paul II, Message pour la Journée mondiale 1988 de la paix, le 8 décembre 1987, dans DC n° 1953, p. 2.

Le ciel étoilé de Pontmain

Cette étude nous a été confiée par un des paroissiens de notre Chapelle. Elle nous montre combien Dieu s'occupe des moindres choses. Si quelques approximations ont été nécessaires pour ne pas compliquer l'explication, elles ne semblent pas remettre en cause les conclusions. Les schémas sont de simples illustrations et non des figures géométriques exactes

« Loué sois-tu mon Seigneur, pour sœur Lune et les Étoiles, au ciel tu les as formées claires, et précieuses, et belles. » *Saint François d'Assise*

1. Les étoiles dans les apparitions de la Sainte Vierge

Les apparitions de la Sainte Vierge de Guadalupe (Mexique, 1531), nous permettent de bénéficier aujourd'hui encore d'une œuvre visible donnée par le Ciel. C'est le tablier du paysan Juan Diego, sur lequel la Sainte Vierge a miraculeusement imprimé sa propre image. Exposé dans la cathédrale de Mexico, ce tablier nous montre une robe de la Sainte Vierge comportant de nombreuses étoiles. Elles ne sont pas disposées au hasard mais représentent les constellations telles qu'elles se trouvaient réellement dans le ciel au moment et à l'emplacement de l'apparition qui a conduit à l'impression du tissu.

A Pontmain également (17 janvier 1871), la Sainte Vierge est apparue à de jeunes voyants avec une robe parsemée d'étoiles. Mais il ne reste aujourd'hui aucune trace authentique représentant l'apparition. Toutes les reproductions disponibles ont été réalisées ultérieurement de main d'homme en se conformant aux descriptions des enfants : un ovale bleu, une croix rouge, des lumières etc. Il n'est donc pas possible de tenter d'interpréter la disposition des étoiles sur la robe de la Sainte Vierge au moment de l'apparition, telles que l'on peut les voir sur les dessins représentant

cet événement.

En revanche, la Sainte Vierge est apparue à un emplacement déterminé dans le ciel, que l'on connaît. Quelles sont les constellations dont la Sainte Vierge a pris la place lors de son unique apparition à Pontmain, le 17 janvier 1871 au soir ?

2.- Place de la Sainte Vierge dans le ciel à Pontmain

Un endroit du ciel peut se définir à partir d'un lieu géographique sur la terre, en fonction d'une direction (horizon de 360° autour du lieu considéré) et d'une hauteur dans le ciel (angle compris entre 0 et 90°, selon que le point du ciel étudié est proche de l'horizon ou de la verticale).

La Sainte Vierge est apparue juste au-dessus de la maison de la famille Guidecoq située en face de la grange dans laquelle s'affairaient les deux frères Barbedette avec leur père. Un plan du village de Pontmain montre que la maison en question est orientée dans l'azimut 012° par rapport au nord à partir de la sortie de la grange (figure n° 1).

La hauteur (angle en degrés) se détermine grâce à la distance au sol qui sépare la maison de la grange et avec la hauteur en mètres de l'apparition au-dessus du sol. La distance entre le milieu de la maison et la sortie de la grange est d'environ 38 mètres et la hauteur de l'apparition peut être évaluée à 15 mètres. L'angle

ainsi formé est d'environ 22 degrés (figure n° 2).

3.- Etoiles de la voûte céleste au moment de l'apparition.

L'apparition a eu lieu le 17 janvier 1871 entre 18 et 21h (heures UTC, fuseau horaire de l'époque).

Pontmain est géographiquement situé sur la terre en 48°26'20'' N - 001°03'30'' W.

Ces deux données de temps et de lieu permettent de connaître la carte du ciel au moment de l'apparition.

La Sainte Vierge est apparue dans l'azimut 012°, à une hauteur de 22°, c'est-à-dire dans une zone de ciel assez peu remarquable par rapport aux étoiles les plus brillantes dans le ciel. En revanche, juste sous les pieds de la Sainte Vierge, on trouve la constellation du Dragon (figure n° 3). Cette constellation étant assez grande, on peut noter que l'une des étoiles les plus remarquables qui évolue assez précisément sous les pieds de la Sainte Vierge pendant les 3 heures de l'apparition est celle que l'astronomie appelle « Thuban » (Alpha Draconis) qui signifie spécifiquement « Dragon » en langue arabe.

4.- Le ciel choisi par le Ciel

Le Bon Dieu a donc permis que Sa Sainte Mère apparaisse en foulant aux pieds la constellation du Dragon. Le dragon est une représentation traditionnelle du diable (Saint Georges terrasse le dragon). La Sainte Vierge nous montre ainsi, encore une fois, qu'Elle est plus puissante que Satan, et

qu'Elle l'écrasera d'autant plus facilement que nous La solliciterons par nos prières. C'est en effet le message qu'Elle laisse à Pontmain : « Mais priez

mes enfants, Dieu vous exaucera en peu de temps. Mon Fils se laisse toucher ».

« A la vue de l'étoile, ils eurent une très grande joie. » (Saint Matthieu, 2, 10)..

Figure n°1

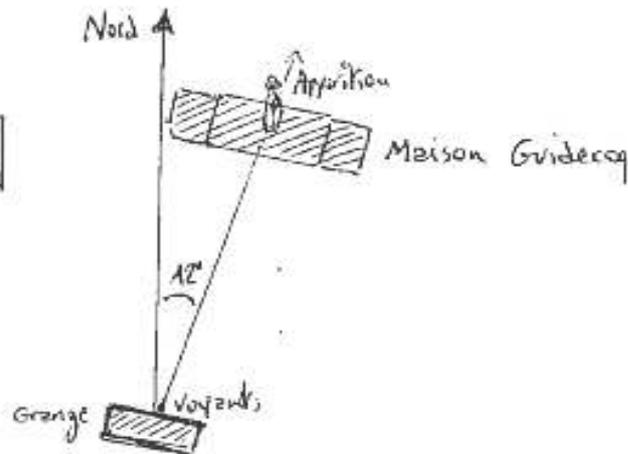


Figure n°2

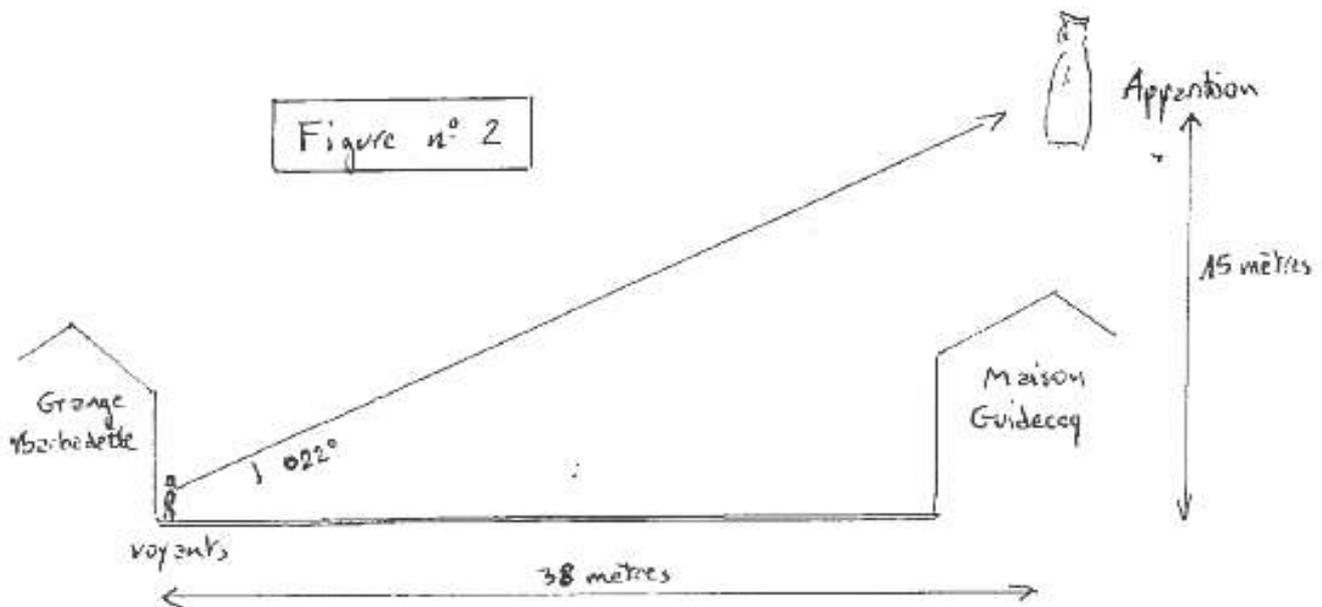
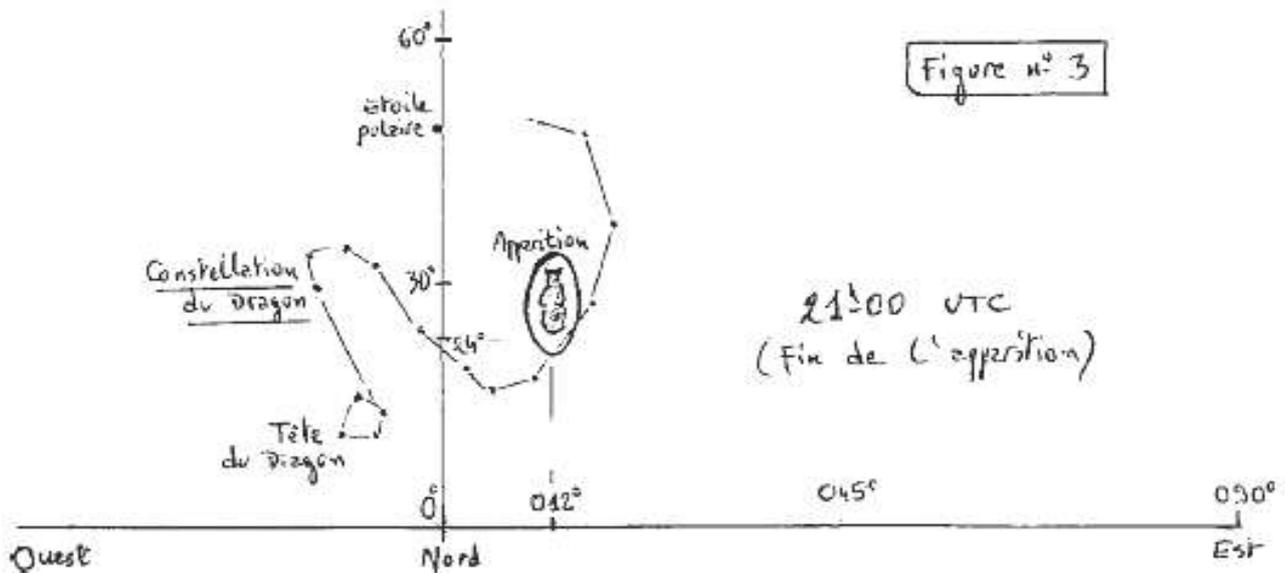


Figure n°3



Chronique du Prieuré

Décembre 2013 - Février 2014

7 décembre : les abbés Meugniot et Lefebvre, sont à Châteauroux pour l'inauguration, faite par Monsieur l'abbé Baudot et la bénédiction donnée



par Mgr de Galaretta, des nouveaux bâtiments de l'Ecole Saint-Michel, sur le site de l'ancienne caserne de la Martinerie. Un projet magnifique, sur 26 ha et 35000 m² de plancher, en particulier grâce à l'ouverture des classes professionnelles. L'emménagement définitif dans les locaux aura lieu mi-février.

8 décembre : la fête de l'Immaculée Conception coïncidant avec un dimanche cette année, l'affluence à la procession du soir dans les rues de Versailles est plus importante que d'habitude. Nous partons de la place Hoche pour aller dans la rue de l'Hermitage honorer une statue de la Ste Vierge installée dans le mur d'une maison. Les propriétaires sont heureux de nous laisser chaque année honorer « leur » sainte Vierge. Les membres de la Milice de Marie, qui décorent la statue depuis 2 ans, avaient aussi distribué des tracts dans les rues de



Versailles les jours précédents, ce qui a permis de voir quelques versaillais se joindre à nous.

14 décembre : Monsieur l'Abbé Gleize est à Bailly pour la première conférence d'un cycle de trois qu'il donnera au Prieuré cette année, sur les erreurs du Concile. Une centaine de personnes se presse pour l'écouter parler sur « la liberté religieuse selon François : pour un magistère de la conscience ». Son discours est appuyé par une projection de schémas explicatifs, afin de faire comprendre plus facilement ces erreurs qui paralysent l'Eglise aujourd'hui. La 2^{ème} conférence est prévue le 29 mars.



Noël : deux messes de minuit cette année : l'une à Versailles, l'autre à Bailly, ce qui permet une affluence plus importante...et moins de gens serrés !

Vacances de Noël : les abbés se succèdent pour prendre quelques jours de repos en famille et assurer la permanence au Prieuré.

31 décembre : les abbés Legrand et Lefebvre représentent le prieuré aux funérailles de Monsieur Marc de Cacqueray-Valménier le père de notre Supérieur de District et de plusieurs de nos paroissiens. Monsieur de Cacqueray a été fidèle de Versailles pendant longtemps, ainsi qu'un grand



artisan du combat de la foi dans notre région. Dix de ses petits enfants sont scolarisés actuellement à l'Ecole Saint-Bernard : une belle récompense !

9-10 janvier : l'abbé Lefebvre est à Flavigny pour assister à la réunion des directeurs d'écoles primaires du District de France. C'est l'occasion de retrouver les confrères directeurs et de partager expériences, projets, réflexions... pour l'amélioration de l'œuvre scolaire de la Fraternité en France. Celle-ci ne fait que progresser, l'Ecole Saint-Bernard en est d'ailleurs un bon exemple.

18 janvier : l'abbé Lefebvre donne une conférence à l'école, aux cercles M.C.F du Prieuré, sur l'éveil à la foi des petits enfants. Une vingtaine de jeunes foyers de la chapelle y participent : la relève est assurée !

19 janvier : comme tous les ans à même époque, nous solennisons la fête de Notre-Dame de Pontmain, sainte patronne de notre chapelle de Versailles sous le vocable de Notre Dame de l'Espérance. Monsieur l'abbé de Cacqueray nous fait l'honneur de sa présence pour solenniser la Messe de 10h15 à Versailles et pour la traditionnelle galette des rois à Bailly l'après-midi. Il en profite pour faire un petit mot sur la manière dont il faut apprécier et réagir face à la situation présente. Les différentes unités du groupe scout présent, après le petit

mot de l'abbé de Cacqueray, les diaporamas de leurs activités estivales. De bons souvenirs !

24 janvier : Monsieur l'abbé Lorans et M. Raphaël Jodeau sont à Bailly à l'initiative du M.C.F pour une conférence consacrée à l'étude des techniques cinématographiques et à leur impact sur le spectateur.

30 janvier : les abbés Legrand, de Crécy et Lefebvre sont à Saint-Nicolas-du- Chardonnet pour la récolle semestrielle des prêtres du doyenné de Paris. Au programme, conférence de monsieur l'abbé de Cacqueray, temps de méditation, messe chantée, repas, puis réunion afin d'organiser l'apostolat avec les confrères de la région.

31 janvier : comme chaque année, le repas des parents et amis de l'Ecole Saint-Bernard se déroule à l'Ecole Militaire à Paris, Monsieur l'abbé de Cacqueray en profite pour annoncer officiellement l'arrivée des



Dominicaines de Fanjeaux aux alentours très proche de Bailly (quelques kilomètres). Elles ouvriront, à partir de la rentrée 2015, et en fonction des possibilités, une école de fille qui ira, à terme, de la Maternelle à la Terminale. Cette école fera le pendant de Saint-Bernard. La région versaillaise va se développer encore. Après la création du Prieuré Saint-Vincent-de-Paul en 2009, l'ouverture de la Chapelle Saint-Hubert aux Essarts-le-Roi, le déménagement du Prieuré, de l'Enfant-Jésus et de Saint Bernard à Bailly, ce sera un élément déterminant pour la

progression de l'apostolat dans l'ouest parisien ! ... sans compter la construction d'une nouvelle chapelle à Bailly ? dont le projet avancerait paraît-il !

3 février : l'abbé Legrand lance une réunion mensuelle (le 1^{er} lundi de chaque mois) pour les membres du Tiers-Ordre de la FSSPX, fidèles du Prieuré, la 1^{ère} réunion a lieu ce jour. Le programme sera le suivant : Messe à 19h, conférence, repas tiré du sac.

24-28 février : les abbés Legrand, de Lacoste, Frament, Meugniot sont à Flavigny pour suivre leur session de théologie.

2 mars : Monsieur l'abbé Chautard est à Notre-Dame de l'Espérance, pour prêcher à toutes les Messes du matin, sur l'Institut Saint Pie X, dont il est le Recteur.

Abbé Xavier Lefebvre +

Carnet paroissial

Sont devenus enfant de Dieu par le Baptême

A la Chapelle Notre-Dame de l'Espérance (Versailles) :

Blanche du FAYET de LA TOUR	le 14.12.2013
Marcel PASQUET	le 21.12.2013
Marie ROJON	le 11.01.2014
Marin de LACOSTE LAREYMONDIE	le 02.02.2014
Cyriaque AUGIER de CREMIERS	le 08.02.2014
Louise GROUT de BEAUFORT	le 01.03.2014

A la Chapelle Saint-Hubert (Les-Essarts-Le-Roi) :

Matthias DOUVRE	le 16.02.2014
-----------------	---------------

Ont fait leur Première Communion :

A la Chapelle de l'Enfant-Jésus (Bailly) :

Flavie COLCOMB	le 08.12.2013
----------------	---------------

A la Chapelle Saint-Hubert (Les-Essarts-Le-Roi) :

Charlotte BUTEAU	le 25.12.2013
------------------	---------------

A reçu les honneurs des funérailles chrétiennes :

A la Chapelle Saint-Hubert (Les-Essarts-Le-Roi) :

Paul MERLE des ISLES	le 20.12.2013
----------------------	---------------

Pèlerinage à Rome

La basilique Saint-Pierre de Rome sur la colline du Vatican.

La basilique Saint Pierre de Rome, sur la colline du Vatican.

Le guide du pèlerin romain commence par ces mots : "Parvenu sur la place Saint Pierre, tu salueras la parcelle de la vraie Croix, renfermée dans la croix de bronze qui surmonte l'obélisque, "O Crux ave, spes unica".

Après avoir adoré le Saint Sacrement, "Tu baiseras avec humilité le pied de la statue de Saint Pierre et viendras t'agenouiller devant sa tombe que recouvre le maître-autel".

Nous sommes au cœur de l'Église, là où celui à qui Notre Seigneur a dit: "Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon

Église", se trouve vénéré par les catholiques du monde entier en pèlerinage dans la Ville Éternelle. Aujourd'hui, et grâce au Pape Pie XII, il est possible de descendre dans ce cimetière où a été enterré le Premier successeur de Jésus comme chef de l'Église, et d'arriver à sa tombe, ainsi de

constater, après avoir prié, que nous sommes juste en dessous de l'autel de la première basilique constantinienne,

basilique actuelle commencée sous le pontificat du Pape Jules II au XVI^{ème} siècle.

Le cirque de Néron est à coté de la basilique. L'emplacement de l'obélisque, initialement au centre avant d'arriver sur la place Saint Pierre, est signalé par une marque au sol. Saint Pierre y a été crucifié la tête en bas, suivant sa demande, indigne de mourir comme le Maître sur sa croix. "Quand tu seras vieux, tu étendras les mains, et un autre te ceindra et te mèneras ou tu ne voudras pas" (Saint Jean XXII 18).

Nous ne pouvons manquer de remarquer, une fois revenus dans la basilique, la chaire de Saint Pierre, rappelant la Primauté du Souverain

Pontife, dans l'une de ses fonctions principales : l'enseignement. Ce monument, telle une chaire à prêcher, se trouve au fond de la basilique et entouré de deux pères de l'Église d'Orient et deux pères de l'Église d'Occident. Beaucoup d'autres monuments, fresques, mosaïques, ou objets liturgiques sont à signaler, mais nous gardons cela

pour une autre fois.

Ne manquez pas de vous joindre à notre pèlerinage du 20 avril au soir



jusqu'au 27 avril au matin, par la prière, afin qu'il soit profitable au 45 participants, mais aussi à vous tous, et à ceux qui nous sont chers. Que Saint Pie X, grand Saint Pape, dont la châsse est dans la basilique, et sur laquelle nous irons prier, protège notre Fraternité dans ses membres, et tous ceux qui en vivent spirituellement d'une façon ou d'une autre.

Un pèlerinage à Rome de 5 à 8 jours pourrait être organisé, au moment des vacances de la Toussaint, de Noël ou en février 2015. Ne manquez pas de me faire part de votre intérêt, si vous souhaitez y participer.

Abbé de Crécy +
06 08 30 91 56





La Semaine Sainte pour les enfants

Illustrée par Aurélie Kervizic

- Dimanche des Rameaux (14 pages)
- Jeudi Saint (20 pages)
- Chemin de croix (9 pages)
- Vendredi Saint (15 pages)
- Samedi Saint (24 pages)

Idéal pour les enfants de 3 à 10 ans !

96 pages pour suivre les offices de façon vivante !

Bon de commande

Article	Nombre	Poids unitaire	Poids total	Prix unitaire	Prix total
Ma Semaine Sainte		168 g		12€	
SOUS TOTAL					
Frais de port *					
TOTAL					

Adresse

Nom :
 Prénom :
 Adresse :

 Code postal :
 Ville :

* Frais de port

Nombre de livres	Tarifs
1 livre	2,65 €
2 livres	3,55 €
3 à 5 livres	4,65 €
6 à 11 livres	6,00 €
Plus de 11 livres	Gratuit

Envoyer
 le bon de commande accompagné de son règlement
 (chèque au nom de AEP Saint Pierre-Julien Eymard)
 à l'adresse ci-dessous :

Ecole Saint Pierre-Julien Eymard
 22, chemin du Bachais
 38240 MEYLAN
 Courriel : editions.spje@gmail.com
 Tel : 06 22 16 00 45

HORAIRES HABITUELS

	Chapelle Notre-Dame de l'Espérance	Chapelle Saint-Hubert	Chapelle de l'Enfant-Jésus (école Saint-Bernard)																								
Messés et offices																											
Dimanches et fêtes	Messes lues : 8h00 - 9h00 - 12h00 - 18h30	Messe chantée : 10h00	Messe lue : 9h00 Messe chantée : 10h30																								
	Messe chantée : 10h15 (Vêpres et Salut du T.S. Sacrement à 17h00)																										
Semaine	7h25 - 19h00		<table border="1"> <thead> <tr> <th>L</th> <th>M</th> <th>M</th> <th>J</th> <th>V</th> <th>S</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7h15</td> <td>7h15</td> <td>7h15</td> <td>7h15</td> <td>7h15</td> <td>7h15</td> </tr> <tr> <td></td> <td>10h40</td> <td></td> <td>9h00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11h50</td> <td>11h50</td> <td>11h25</td> <td>11h50</td> <td>11h50</td> <td>11h25</td> </tr> </tbody> </table> <p>1^{er} vendredi du mois et fête de 1^{ère} classe : 11h25 au lieu de 11h50 Lors des vacances, n'est maintenue que la messe de 7 h 15</p>	L	M	M	J	V	S	7h15	7h15	7h15	7h15	7h15	7h15		10h40		9h00			11h50	11h50	11h25	11h50	11h50	11h25
L	M	M	J	V	S																						
7h15	7h15	7h15	7h15	7h15	7h15																						
	10h40		9h00																								
11h50	11h50	11h25	11h50	11h50	11h25																						
1 ^{er} vendredi du mois	Adoration du T.S. Sacrement : 19h45 à 23h00 (chant des Complies à 22h00) (sauf vacances scolaires : Heure Sainte jusqu'à 21h00)																										
1 ^{er} samedi du mois	¼ d'heure de méditation après la Messe de 19h00																										
Confessions																											
Dimanches et fêtes	Pendant les Messes du matin et de 18h00 à 18h25	de 9h30 à 10h00	Pendant les Messes du matin																								
Semaine	une ½ heure avant les Messes du soir (sauf office liturgique) et le samedi à partir de 17h30.		Au Prieuré Saint-Vincent-de-Paul (Bailly) : Confessions possibles (téléphoner avant pour être sûr de la présence d'un des prêtres au prieuré)																								

PERMANENCES A LA CHAPELLE

Pour rencontrer un prêtre sans rendez-vous ou pour se confesser :
Les mardis et vendredis de 15h00 à 18h30

TEMPS POUR FAIRE SES PÂQUES

L'Eglise fait à tous ses fidèles l'obligation de se confesser et de communier au moins une fois l'an. Il n'y a pas de temps prescrit pour la Confession. Pour la Communion pascale, le temps est compris entre le dimanche de la Passion (ou le précédent) et le Dimanche du Bon Pasteur (ou le suivant).

HORAIRES DE LA SEMAINE SAINTE

Dimanche des Rameaux 13 avril 2014

A la Chapelle Notre-Dame de l'Espérance :
Messes à 8h00, 9h00, 10h15, 12H15 et 18H30
Bénédictioin et distribution des Rameaux à 10h15

A la Chapelle de l'Enfant-Jésus (école Saint-Bernard) :
Messes à 9h00 et 10h30
Bénédictioin et distribution des Rameaux à 10h30

A la Chapelle Saint-Hubert (Les Essarts-le-Roi) :
Messe à 10h00 (avec bénédiction et distribution des Rameaux)

	Chapelle Notre-Dame-de-l'Espérance		Chapelle de l'Enfant-Jésus	
Lundi Saint	Messe à 7h25	Messe à 19h	Messe à 7h15	Messe à 11h25
Mardi Saint	Messe à 7h25	Messe à 19h	Messe à 7h15	Messe à 11h25
Mercredi Saint	Messe à 7h25	Pas de Messe à 19h	Messe à 7h15	Messe à 11h25

Jeudi Saint

A la Chapelle Notre-Dame de l'Espérance :
Messe vespérale à 19h00 suivie de l'Adoration au Reposoir
jusqu'à minuit

A la Chapelle de l'Enfant-Jésus (école Saint-Bernard) :
Messe vespérale à 17h00 suivie de l'Adoration au Reposoir
jusqu'à 21h

Vendredi Saint (Jeûne et abstinence)

A la Chapelle Notre-Dame de l'Espérance :
Chemin de Croix à 18h00 (changement d'heure)
Fonction liturgique à 19h00

A la Chapelle de l'Enfant-Jésus (école Saint-Bernard) :
Chemin de Croix à 14h30
Fonction liturgique à 15h30

Samedi Saint

A la Chapelle Notre-Dame de l'Espérance :
9h30 : Office des Ténèbres

22h00 :
Vigile Pascale (solennelle) et Messe de la Résurrection

A la Chapelle de l'Enfant-Jésus (école Saint-Bernard) :
22h00 :
Vigile Pascale (solennelle) et Messe de la Résurrection

Dimanche de Pâques 20 avril

A la Chapelle Notre-Dame-de-l'Espérance :
Messes à 8h00, 9h00, 10h15 (solennelle), 12h00,
(Pas de Messe à 18h30)
Vêpres et Salut du T.S.Sacrement à 17h00

A la Chapelle de l'Enfant-Jésus (Bailly) :
Messes à 9h00 et 10h30

A la Chapelle Saint-Hubert (Les-Essarts-Le-Roi) :
Messe à 10h00

CONFESSIONS

A la Chapelle Notre-Dame-de-l'Espérance (Versailles) :
Lundi et Mardi Saints de 17h00 à 19h00
Jeudi-Saint de 17h00 à 19h00 et pendant l'Adoration
au Reposoir
Vendredi-Saint de 16h00 à 18h00
Samedi-Saint de 17h00 à 20h00

A la Chapelle de l'Enfant-Jésus (Bailly) :
Mardi et Mercredi Saints de 10h30 à 11h25
Jeudi-Saint de 16h00 à 17h00
et pendant l'Adoration au Reposoir

Date à retenir

♦
Samedi 3 mai 2014, après-midi :

Pèlerinage paroissial à Poissy pour le 800^e anniversaire de la naissance de saint Louis à Poissy (le 25 avril 1214)

♦
Samedi 29 mars et Samedi 24 mai 2014 :

Deuxième et troisième conférences de M. l'Abbé Jean-Michel Gleize sur les erreurs du Concile Vatican II, à l'école Saint-Bernard à 20h30

♦
Dimanche 25 mai 2014 :

Kermesse de l'école Saint-Bernard et du prieuré Saint-Vincent-de-Paul, à l'école Saint-Bernard

♦
Du Samedi 7 au Lundi 9 juin :

Pèlerinage de Pentecôte 2014 qui a pour thème : « la Victoire de l'Agneau »

♦
Samedi 14 juin :

Communions solennelles à 10h00 à la Chapelle Notre-Dame de l'Espérance (Retraite du mercredi 11 au vendredi 13 juin)

♦
Samedi 21 juin :

Premières Communions à 10h00 à la Chapelle Notre-Dame de l'Espérance (Récollecion le mercredi 18 juin)

♦
Dimanche 22 juin :

Procession de la Fête-Dieu dans les rues de Versailles

**SERVICE DE MESSE
REPETITIONS LITURGIQUES
VERSAILLES et BAILLY**

Responsable : M. Louis-Cyrille Gillard

REPETITIONS DE CHORALE

(grégorienne et polyphonique)

Responsable : M. Guillaume de Boiry

Tous les vendredis à 20h15

(sauf le 1^{er} vendredi du mois)

Le dimanche à 9h45

VOS PRÊTRES**Prieuré Saint-Vincent-de-Paul - Ecole Saint-Bernard**

Prieur : M. l'abbé Thierry **Legrand**
 Directeur de l'école : M. l'abbé Bernard **de Lacoste**
 Collaborateurs : M. l'abbé Denys **de Crécy** (affecté au prieuré)
 M. l'abbé Jean-Baptiste **Frament** (affecté à l'école)
 M. l'abbé Xavier **Lefebvre** (affecté au prieuré et à l'école)
 M. l'abbé Louis-Edouard **Meugniot** (affecté à l'école)

CERCLES DE TRADITION**Cercle Sainte Thérèse :**

Chez M. et Mme Jérôme HANAPPIER

3 allée Sisley

78560 LE PORT-MARLY

Tél. : 01.39.58.93.82

Les mardis 18 mars, 14 mai et 17 juin

Cercle Notre-Dame de Fatima :

(Chapelle Saint-Hubert)

Chez M. et Mme de Moustier à Rambouillet

CROISADE EUCHARISTIQUE

(Aumônier : M. l'abbé Lefebvre)

Un samedi par mois à l'école

Saint-Bernard de 14h30 à 17h30

(Messe à 15h00)

Prochaines réunions : les samedis 5 avril et 3 mai (participation au pèlerinage à Poissy pour cette dernière réunion de l'année).

MILITIA MARIAE

(Aumônier : M. l'abbé Legrand)

Un jeudi par mois à 20h15

à l'école Saint-Bernard

Président : M. François Pétreil

SCOUTISME**Groupe Notre-Dame de l'Espérance**

Chef de groupe : M. Benoît Harel

(ndegroupe@gmail.com)

Aumônier des routiers et scouts :

M. l'abbé Meugniot

Aumônier des guides, louveteaux et

louvettes : M. l'abbé Lefebvre

CATECHISME**Chapelle Notre-Dame de l'Espérance**

**Pour les enfants jusqu'à la
Communion solennelle
(Responsable : M. l'abbé de Crécy) :**

Tous les mercredis (sauf vacances scolaires) : de 9h30 à 10h30 à la Chapelle N.-D. de l'Espérance

Pour les 6^e et 5^e (Responsable : M. l'Abbé de Crécy) :

Un jeudi sur deux (sauf vacances scolaires) : de 17h30 à 18h30 à la Chapelle N.-D. de l'Espérance

**Pour les adolescents
(Responsable : M. l'abbé de Crécy) :**

Tous les vendredis (sauf vacances scolaires) : de 19h45 à 20h45 à la Chapelle N.-D. de l'Espérance

**Pour les adultes
(Responsable : M. l'abbé Legrand) :**

Un mercredi sur deux : de 20h00 à 21h00 à la Chapelle N.-D. de l'Espérance

♦
Chapelle Saint-Hubert

(Responsable : M. l'abbé Frament)

Tous les mercredis après-midi (sauf vacances scolaires) :
Chez M. et Mme Pilard à Rambouillet

OUVROIR SAINTE MARTHE

Réunion un vendredi sur deux à la Chapelle N.-D. de l'Espérance, de 14h30 à 18h00

TIERS-ORDRE DE SAINT-PIE X

Responsable : M. l'abbé Legrand
Réunion tous les premiers lundis de chaque mois à partir de 19h00

Prieuré Saint-Vincent-de-Paul : 5 rue de Chaponval 78870 Bailly

Tél. : **01.30.49.40.20**

Chapelle Notre Dame de l'Espérance 37 rue du Maréchal Joffre 78000 Versailles

Tél. : **01.39.51.70.90**

Chapelle Saint-Hubert : 10 rue de la Haie-aux-Vaches, Lieu-dit Saint-Hubert 78690 Les Essarts Le Roi -

Tél. : **01.30.49.40.20**

Chapelle de l'Enfant-Jésus : 5 rue de Chaponval 78870 Bailly

Tél. : **01.30.49.40.20**

Ecole Saint-Bernard : 5 rue de Chaponval 78870 Bailly

Tél. : **01.30.49.54.04**